

Qu'est-ce que l'OSCE ?



Qui sommes-nous?



Composée de 57 États participants d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde. Elle œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes à travers le dialogue politique sur des valeurs partagées et par des activités concrètes qui influencent durablement le cours des événements.

L'OSCE — L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe — est un espace de dialogue qui couvre un vaste éventail de questions de sécurité et offre un cadre d'action commun visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des communautés. A travers une approche couvrant les trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économique-environnementale et humaine) et grâce à son champ géographique vaste, l'OSCE contribue à surmonter les divergences et à renforcer la confiance entre les États

en leur apportant son appui dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit.

Avec ses Institutions, ses groupes d'experts et son réseau de présences sur le terrain, l'OSCE aborde des questions qui affectent notre sécurité commune : la maîtrise des armements, le terrorisme, la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la traite des êtres humains, la démocratisation, la liberté des médias et les minorités nationales.

Notre histoire

Les origines de l'OSCE remontent au début des années 1970, à l'Acte final d'Helsinki (1975) et à la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, au cours de la guerre froide, a servi d'important forum multilatéral de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest.



L'Acte final d'Helsinki, signé le 1er août 1975, a établi les dix principes fondamentaux (le «Décatalogue») régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs citoyens. Aujourd'hui encore, ce document sert de fondement à l'action de l'OSCE.

L'Acte final d'Helsinki, signé le 1er août 1975, contient un certain nombre d'engagements clés concernant les questions politico-militaires, économique-environnementales et de droits de l'homme. Il établit en outre les dix principes fondamentaux (le «Décatalogue») régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs citoyens.

A partir de 1975 et jusqu'à la fin des années 1980, au travers d'une série de réunions et de conférences, la CSCE a complété et élargi les engagements pris par les États participants, tout en effectuant un suivi régulier de leur application.

A l'issue de la guerre froide, le Sommet de Paris en novembre 1990 fixe un nouveau cap à la CSCE. Dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la CSCE est invitée à jouer un rôle dans la gestion du changement historique qui transforme l'Europe et à faire face aux nouveaux défis de l'après-Guerre froide. C'est ainsi que la CSCE est dotée de structures permanentes, notamment d'un Secrétariat, et de plusieurs institutions. Les premières opérations de terrain sont également créées à cette époque.

Suite à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie et aux conflits qui s'ensuivent, la CSCE se trouve en première ligne,

aidant à gérer les crises et à rétablir la paix.

S'étant développée bien au-delà de son rôle initial, la CSCE devient, en 1994, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Grâce à sa composition étendue et aux partenariats qu'elle a noués, à son approche globale et à sa souplesse, l'OSCE continue de mettre à la disposition de ses États participants des outils et des moyens efficaces pour remédier aux problèmes de sécurité actuels.

Comment travaillons-nous ?

Les États participants bénéficient d'un statut égal et prennent leurs décisions par consensus.



L'OSCE est une organisation intergouvernementale au sein de laquelle les représentants de ses 57 États participants œuvrent sur un pied d'égalité dans tous les organes décisionnels.

Organes décisionnels

Chaque semaine, les ambassadeurs se réunissent au sein du Conseil permanent, principal organe de décision de l'organisation, et au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui traite des questions relevant des aspects militaires de la sécurité. Un Conseil ministériel se tient chaque année pour passer en revue les activités de l'OSCE et définir les grandes orientations pour l'année à venir. Des sommets des chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE sont organisés périodiquement afin de fixer les priorités au niveau politique le plus élevé.

Présidence

Chaque année, un État participant différent exerce la Présidence de l'OSCE. Le Ministre des Affaires Étrangères de cet État représente la Présidence en exercice, et œuvre en étroite coopération avec les présidences précédente et suivante

qui, ensemble, constituent la «Troïka» de l'OSCE.

Secrétariat

Le Secrétaire général dirige le Secrétariat de l'Organisation à Vienne et apporte un soutien direct à la Présidence. Le Secrétariat est composé du Centre de prévention des conflits, ainsi que de départements et d'unités spécialisés dans : les questions économiques et environnementales; la coopération avec les pays et les organisations partenaires; l'égalité des sexes; la lutte contre la traite des êtres humains; les menaces transnationales telles que le terrorisme; la gestion des frontières et la réforme de la police. Ces différents services suivent les développements dans leur domaine, fournissent des analyses d'experts et mettent en œuvre les projets sur le terrain.

Institutions

L'OSCE comprend également trois Institutions :

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

est établi Varsovie. Son rôle est de promouvoir le développement démocratique et les droits de l'homme. Ses domaines d'activité incluent l'observation d'élections, l'état de droit, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination et l'amélioration de la situation des Roms et des Sintis. Le BIDDH organise la plus importante conférence annuelle sur les droits de l'homme dans la région de l'OSCE, portant sur la mise en œuvre des engagements relevant de la dimension humaine.

A Vienne, le/la Représentant(e) pour la liberté des médias

suit l'évolution de la situation des médias au sein des États participants et déclenche une alerte en cas de violation de la liberté d'expression et des

médias, tout en s'efforçant de promouvoir le plein respect des engagements souscrits dans ce domaine.

Dans sa fonction d'instrument de prévention des conflits, le/ la **Haut(e)-Commissaire pour les minorités nationales**, siégeant à La Haye, recourt à la diplomatie silencieuse et à l'action rapide pour s'efforcer de résoudre des tensions ethniques susceptibles de menacer la paix, la sécurité et la stabilité.

L'Assemblée parlementaire

réunit plus de 300 membres des parlements des États participants de l'OSCE, dans le but de faciliter le dialogue et la coopération ainsi que de promouvoir le principe de responsabilité. Les parlementaires de l'OSCE jouent également un rôle de premier plan dans les activités d'observation électorale menées par l'Organisation, effectuent des visites sur le terrain et agissent en vecteurs des réformes organisationnelles.

Que faisons-nous?

L'approche de la sécurité propre à l'OSCE recouvre les trois dimensions suivantes : politico-militaire, économique-environnementale et humaine

Dans le **domaine militaire**, l'OSCE cherche à renforcer l'ouverture, la transparence et la coopération et a élaboré le régime de **maîtrise des armements** et de **mesures de confiance et de sécurité** le plus élaboré au monde. La réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le stockage et la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles dans de bonnes conditions de sécurité figurent parmi ses domaines d'activité.

Les **questions économiques et environnementales** sont également essentielles au renforcement de la sécurité. L'OSCE y contribue, entre autres, en **promouvant la bonne gouvernance**, en **luttant contre la corruption** et en **sensibilisant à la protection de l'environnement**, ainsi que par la mise en commun de ressources naturelles et la bonne gestion des déchets environnementaux.

Les **droits de l'homme** et les **libertés fondamentales** sont à la base des sociétés stables. L'OSCE aide ses États participants à se doter d'institutions démocratiques, à tenir des **élections** véritablement démocratiques et transparentes, à assurer le respect des droits de l'homme, de la **liberté des médias**, des **droits des minorités nationales** et de **l'état de droit**, et à promouvoir la **tolérance** et la **non-discrimination**.

L'OSCE s'attaque aux problèmes de sécurité qui représentent une menace transfrontière, comme le **changement climatique**, le **terrorisme**, la **radicalisation** et **l'extrémisme violent**, la **criminalité organisée**, la **cybercriminalité** et le **trafic de drogue, d'armes** et la **traite des êtres humains**.

Elle s'emploie à promouvoir le renforcement des liens et de la coopération entre États, la création de partenariats entre les secteurs public et privé et la participation de la société civile.

Dans le cadre de ses activités transversales, l'OSCE œuvre en faveur de **l'égalité des genres**, travaille avec et pour les **jeunes** sur tous les aspects de la paix et de la sécurité, et promeut une approche respectueuse des droits humains, globale et coopérative de la gestion des **migrations** et des flux de réfugiés.

L'OSCE travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales et coopère avec onze États partenaires méditerranéens et asiatiques.

Aperçu des domaines d'activité de l'OSCE



Sur le terrain

Le personnel et les ressources de l'OSCE sont, en majeure partie, affectés aux opérations de terrain en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

Sachant que les écoles offrent un cadre idéal pour favoriser la confiance mutuelle, bousculer les idées reçues et améliorer la compréhension des droits de l'homme universels, l'OSCE dialogue activement avec les enfants, les jeunes et le personnel enseignant.



Les opérations de terrain sont créées à l'invitation du pays hôte et leur mandat est approuvé par consensus par les États participants. Elles apportent leur soutien aux pays hôtes afin de renforcer leurs capacités, par le biais de projets qui répondent à leurs besoins spécifiques. Certaines opérations sur le terrain s'efforcent de réduire les tensions tandis que d'autres jouent un rôle critique après les conflits, aidant à rétablir la confiance auprès des communautés affectées.

L'OSCE s'efforce également de résoudre les conflits qui perdurent dans sa région. Elle offre un cadre aux négociations visant à parvenir à un règlement politique global du conflit en Transnistrie; le Groupe de Minsk de l'OSCE recherche une solution pacifique et négociée au conflit du Haut-Karabakh; les Discussions internationales de Genève, engagées suite au conflit d'août 2008 en Géorgie, sont co-présidées par l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne.



L'OSCE observe les élections et conseille les gouvernements sur les moyens de renforcer les institutions démocratiques et d'assurer leur pérennité.



Les médias indépendants et professionnels, pilier des sociétés démocratiques, occupent une place très importante dans les travaux de l'OSCE.



Promouvoir une police professionnelle et efficace fait partie intégrante des efforts déployés par l'OSCE dans le domaine de la prévention des conflits et de la réhabilitation post-conflit.



L'OSCE, au travers de ses opérations de terrain, contribue à mettre un terme à la prolifération des armes en excédent et fournit son assistance pour leur destruction.

Structure de l'OSCE

Organes décisionnels

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Composée de plus de 300 parlementaires des 57 États participants de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire contribue aux travaux de l'OSCE, prend des mesures en rapport avec ces travaux et facilite la coopération entre parlementaires.

Représentants personnels du Président en exercice

Les représentants personnels sont chargés par la Présidence de contribuer à la prévention et à la gestion des conflits dans la région de l'OSCE, d'assurer la coordination dans des domaines particuliers tels que les questions liées au genre et à la jeunesse et de promouvoir la tolérance et la non-discrimination.

Sommet

Réunion des chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE au cours de laquelle sont prises des décisions, sont fixées des priorités et conférées des orientations au niveau politique le plus élevé.

Conseil ministériel

Réunion des ministres des affaires étrangères des États de l'OSCE, le Conseil ministériel est l'organe décisionnel et directeur central de l'Organisation.

Conseil permanent

Le Conseil permanent est le principal organe permanent de dialogue politique et de prise de décision des représentants permanents des États participants de l'OSCE. Il tient à Vienne des réunions hebdomadaires.

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Le Forum est un organe décisionnel autonome, au sein duquel les représentants des États participants se réunissent chaque semaine afin de discuter de questions liées à la stabilité militaire et à la sécurité.

Présidence

Chaque année, un État participant différent détient la Présidence de l'OSCE, le Ministre des Affaires Étrangères du pays désigné, occupant la fonction de Président en exercice. La Présidence coordonne la prise de décision et fixe les priorités de l'OSCE durant l'année de son mandat.

Troïka

La Troïka se compose des représentants de la présidence courante, de la présidence précédente et de la présidence suivante.

Structures exécutives

Secrétaire général

Élu pour un mandat de trois ans par le Conseil ministériel, le Secrétaire Général dirige le Secrétariat de l'OSCE à Vienne, sous la direction du Président en exercice.

Secrétariat (Vienne)

Le Secrétariat assiste la Présidence dans ses activités et fournit un soutien pratique et administratif aux opérations de terrain et lorsque cela est opportun, aux Institutions.

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)

Le BIDDH s'attache à promouvoir les élections démocratiques, le respect des droits de l'homme, l'état de droit, la tolérance et la non-discrimination, ainsi que les droits des communautés Roms et Sinti.

Représentant pour la liberté des médias (Vienne)

Le/la Représentant(e) suit la situation des médias dans les 57 États participants de l'OSCE et déclenche une alerte rapide en cas de violations de la liberté d'expression et de la liberté des médias.

Le/la Haut(e)-Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)

Le/la Haut(e)-Commissaire a pour rôle de déclencher une alerte rapide et, si besoin est, d'engager une action rapide pour éviter que des tensions ethniques ne dégénèrent en conflit.

L'OSCE sur le terrain

Les opérations de terrain aident les pays hôtes à mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE et à renforcer les capacités locales, grâce à des projets concrets répondant à leurs besoins. Elles permettent à l'Organisation de faire face aux crises à mesure qu'elles se produisent et jouent, en de nombreux endroits, un rôle post-conflit essentiel en contribuant à rétablir la confiance entre les communautés concernées.

Europe du Sud-Est

- Présence en Albanie
- Mission en Bosnie-Herzégovine
- Mission au Kosovo
- Mission au Monténégro
- Mission en Serbie
- Mission à Skopje

Europe orientale

- Mission en Moldavie

Caucase du Sud

- Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Asie centrale

- Centre d'Achgabat
- Bureau du Programme à Astana
- Bureau du Programme à Bichkek
- Bureau du programme à Douchanbé
- Coordinateur des projets en Ouzbékistan

Organes liés à l'OSCE

Groupe consultatif commun

Ce groupe, basé à Vienne, veille à la mise en œuvre du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe.

Commission consultative pour le régime «Ciel ouvert»

La Commission se réunit régulièrement à Vienne et se compose de représentants des États signataires du Traité sur le régime «Ciel ouvert».

Cour de conciliation et d'arbitrage

Cette Cour, située à Genève sert de mécanisme pour le règlement pacifique des différends, conformément au droit international et aux engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE.

Faits et chiffres

Budget :

(Octobre 2021)

139 million d'euros
Budget de l'OSCE pour 2021

Financement supplémentaire :

39 million d'euros
pour des projets extrabudgétaires

Effectifs :

(Avril 2023)



2.267 personnes
sont employées

au total par l'OSCE.

1.600 personnes
travaillent

dans les opérations de terrain en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

Ensemble, le Secrétariat et les institutions emploient

667 personnes

Proportion e femmes et d'hommes :

(Avril 2023)



Pourcentage de femmes et d'hommes dans les différents postes à l'OSCE

	Hommes	Femmes
Personnel	52%	48%
Encadrement	67%	33%
Total	59%	41%

États participants de l'OSCE

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Biélorussie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Canada
Chypre

Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis
d'Amérique
Ex-République
yougoslave de
Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France

Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg

Malte
Moldavie
Monaco
Mongolie
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie

Royaume-Uni
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

Partenaires pour la coopération

Afghanistan
Australie
Japon
République de Corée
Thaïlande
Algérie
Égypte
Israël
Jordanie
Maroc
Tunisie

Suivez l'OSCE :



Des offres d'emploi et de stages sont régulièrement proposées sur le site Web de l'OSCE : vacancies.osce.org

Pour plus d'informations au sujet de l'OSCE, de ses activités et de ses structures, consultez le site Web osce.org

Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél : +43 1 514 36 6000
pm@osce.org